

Accusé de réception en préfecture 014-200056869-20250107-DP01406124E0004-AR Date de télétransmission : 10/01/2025 Département du CALVADOS Arrondissement de VIRE	Date de réception préfecture : 10/01/2025 Dossier n° DP 14061 24 E0004 Date de dépôt : 06/12/2024 Demandeur : MAHIEU Arthuria Pour : création d'une allée de cheminement devant la maison Adresse terrain : 13 La Bazinière - Carville à SOULEUVRE-EN-BOCAGE (14350) Référence cadastrale : 139 ZH 8 Superficie du terrain : 1 206,00 m ²
---	---

Le Maire de la commune de SOULEUVRE-EN-BOCAGE,
 Le Maire délégué de CARVILLE,

Madame,

Vous avez déposé le 6 décembre dernier auprès des services de la Mairie déléguée de Carville, une déclaration préalable de travaux pour la création d'une allée de cheminement devant la maison, sur un terrain cadastré 139 ZH 8 situé 13 La Bazinière 14350 SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Compte tenu de la nature du projet, les travaux ne sont pas soumis à une autorisation préalable. Ils ne figurent en effet pas dans la liste des installations et aménagements listés par l'article R421-23 du code de l'urbanisme. Cependant, vous êtes tenus de vous conformer aux dispositions de la zone UBP du règlement du Plan Local d'Urbanisme dans lequel se situe votre terrain.

En conséquence, je vous informe que votre dossier de déclaration préalable pour la création d'une allée de cheminement devant la maison est classé sans suite par notre service instructeur.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à SOULEUVRE-EN-BOCAGE, le...07...Janvier 2025
 Le Maire délégué de CARVILLE,



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.